



COMMUNIQUE DE PRESSE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUILLET 2008

Le mardi 1^{er} juillet 2008, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

➤ **Approbation du Compte Administratif 2007 – BUDGET PRINCIPAL**

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, ont approuvé le Compte Administratif 2007 du Budget Général qui s'équilibre ainsi :

EXECUTION DU BUDGET - EXERCICE 2007		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	3 305 062.14 €	3 893 649.01 €
	INVESTISSEMENT	2 383 258.13 €	1 743 064.49 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT FONCTIONNEMENT (002)		475 405.94 €
	REPORT INVESTISSEMENT (001)		59 861.08 €
		=	=
TOTAL (réalisation + reports)		5 688 320.27 €	6 171 980.52 €
RESTES A REALISER (à reporter en N+1)	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	2 190 062.00 €	2 008 044.00 €
	TOTAL RESTES A REALISER	2 190 062.00 €	2 008 044.00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	3 305 062.14 €	4 369 054.95 €
	INVESTISSEMENT	4 573 320.13 €	3 810 969.57 €
	TOTAL CUMULE	7 878 382.27 €	8 180 024.52 €
Résultat Réel Global		301 642.25 €	

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 063 992,81 €**, le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : confirmation de l'exécution du virement à la section **724 012 €**, affectation complémentaire en réserves **89 980.81 €** et affectation à l'excédent reporté pour **250 000 €**

Le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

➤ **Approbation du Compte Administratif 2007 – Budget annexe du CAMPING MUNICIPAL**

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, ont approuvé le Compte Administratif 2007 du Budget annexe qui s'équilibre ainsi :

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2007		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	FONCTIONNEMENT	104 647.99 €	94 954.92 €
	INVESTISSEMENT	10 299.08 €	11 861.72 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT FONCTIONNEMENT (002)	966.48 €	
	REPORT INVESTISSEMENT (001)	576.68 €	
		=	=
TOTAL (réalisation + reports)		116 490.23 €	106 816.64 €
RESTES A REALISER (à reporter en N+1)			
	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	75 058.00 €	74 060.00 €
	TOTAL RESTES A REALISER	75 058.00 €	74 060.00 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	105 614.47 €	94 954.92 €
	INVESTISSEMENT	85 933.76 €	85 921.72 €
	TOTAL CUMULE	191 548.23 €	180 876.64 €
Résultat Réel Global		-10 671.59 €	

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **10 659.55 €**, le Conseil Municipal a décidé de reporter ledit déficit

Le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a appelé ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

➤ **Ludothèque « L'aire de Jeux » : Reversement de la participation de la C.A.F. allouée au titre du Contrat Enfance Jeunesse**

Conformément au Contrat Enfance Jeunesse conclu, le 28 décembre 2006, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire pour 4 ans, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009, et notamment le plan d'actions nouvelles qui prévoit plus singulièrement la création d'une ludothèque à la Maison Pour Tous (délibération du Conseil Municipal du 19/12/2006), le Conseil Municipal a autorisé le reversement au bénéfice de l'association « Le Pont des Ludes », gestionnaire de la ludothèque, la somme de 7 315.62 €, qui correspond à l'acompte de 70 % de la PSEJ (action nouvelle ludothèque) au titre de l'exercice 2008.

➤ **Création d'un service de Police Municipale**

Compte tenu du départ définitif du garde champêtre pour cause de mise en retraite pour invalidité, le Conseil Municipal a décidé de suivre la proposition de Monsieur el Maire de créer un service de Police Municipale dès le 1^{er} juillet 2008 et de procéder au recrutement d'un Gardien de Police Municipale, en remplacement du garde champêtre.

➤ **Convention 2008 / 2009 avec l'A.U.M.P.T. pour le maintien du chantier-formation relatif à l'entretien de l'espace communal**

Dans le cadre du projet « Recherche et Innovation Sociale pour l'Insertion par l'Economique » initié par la Commune en 1995, l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de BRIVES CHARENSAC, envisage, avec le soutien de la Municipalité, de reconduire pour une année supplémentaire la mise en place d'un chantier-formation dont la principale mission consisterait à exécuter des travaux d'entretien de l'espace communal au niveau de la propreté urbaine et des espaces verts. Ce chantier d'insertion, serait mis en place, pour la 12^{ème} année consécutive, pour une durée d'un an à compter du 18 avril 2008.

Les Membres du Conseil Municipal ont ainsi décidé de reconduire cette convention en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'A.U.M.P.T..

Compte tenu des dispositions mises en œuvre pour cette convention, la participation financière de la Ville de BRIVES CHARENSAC est arrêtée à **19 881 €** sur la base d'un volume d'heures d'intervention de 4 056 heures, soit dans un premier temps 50 % du volume global annuel.

Enfin, un Comité d'évaluation, composé de 2 représentants de l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous, de 2 représentants de la Commune (Messieurs Alain GRANDet Jacques PEATIER) ainsi que de 2 représentants de l'entreprise d'insertion « IDEE AUVERGNE », est institué afin d'apprécier les résultats de cette opération.

➤ **Participation communale 2008 au bénéfice de l'A.U.M.P.T. pour l'action « Recherche et Innovation Sociale pour l'Insertion par l'Activité Economique » (RISIE)**

La Commune de BRIVES CHARENSAC s'est engagée à mener sur son territoire une action « Recherche et Innovation Sociale pour l'Insertion par l'Economique ».

La « Maîtrise d'œuvre » de cette opération a été confiée à l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de BRIVES CHARENSAC par convention passée avec le Centre Communal d'Action Sociale, qui en était le Maître d'Ouvrage délégué par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 1995.

Afin de permettre à l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de continuer à mener à bien cette action et notamment pour supporter une partie de la charge financière du poste de l'Agent de Développement Local créé à cet effet, le Conseil Municipal a décidé de reconduire sa contribution de 3 050 €(20 006,69 F) pour l'année 2008.

➤ **Présentation du décompte définitif pour l'installation d'une structure gonflable pour la couverture de deux courts de tennis**

Les Membres du Conseil Municipal ont pris acte des décomptes définitifs qui ressortent à **136 178.39 € H.T.** dont 7 000 € financés par la Fédération Française de Tennis et 20 000 € dans le cadre du CG2D.

Ce décompte comptabilise les 2 272,20 € T.T.C de la société SOFRICEL pour l'assistance au 1^{er} démontage.

➤ **Présentation du décompte définitif pour les travaux de restauration des parements et du pavage du Pont de La Chartreuse**

Le montant global des travaux ressort à 525 334.30 € H.T.

PLAN DE FINACEMENT DEFINITIF	MONTANT HT DEFINITIF	FINANCEMENT			
		ETAT	REGION	DEPT	COMMUNE
	525 334.30	44%	9%	22%	26%
		229 000.00	45 800.00	114 500.00	136 034.30

➤ **Travaux d'Eclairage Public Pont de La Chartreuse (décompte définitif)**

La participation de la commune (50 % du montant H.T. augmenté de la TVA) ressort à **19 089.50 € T.T.C.**

➤ **Avis du Conseil Municipal sur les enquêtes publiques préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire pour l'acquisition des parcelles nécessaires au rétablissement des itinéraires originels des GR 65 et GR 430 sur les communes de Saint-Germain-Laprade et de Brives-Charensac**

Par délibération en date du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal avait approuvé les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire en vue du rétablissement des itinéraires originels des GR 65 et GR 430 sur les communes de BRIVES-CHARENSAC et SAINT GERMAIN LAPRADE.

Cette enquête publique s'est déroulée du 28 avril 2008 au 28 mai 2008.

Au vu des conclusions favorables du commissaire enquêteur, Monsieur CHARREL Maurice, les Membres du Conseil Municipal ont confirmé le projet d'acquisition des parcelles nécessaires au rétablissement des itinéraires originels des GR 65 et GR 430 sur les communes de Saint-Germain-Laprade et de Brives-Charensac.

Monsieur le Maire est ainsi autorisé à engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en ce qui concerne les parcelles n'ayant pu faire l'objet d'un accord amiable avec les propriétaires, et nécessaire à la réalisation du projet en vue d'obtenir le transfert de propriété et la fixation des indemnités par voie judiciaire.

La mise en œuvre et le suivi de la procédure sont confiés au Cabinet Foncier AFACOR.

➤ **Renouvellement de la convention avec la Direction Départementale de l'Equipement de la Haute-Loire pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol**

Le Conseil Municipal a décidé de confier l'instruction des toutes les instructions et actes relatifs à l'occupation du sol (Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Certificats d'Urbanisme (a) et (b), Déclarations Préalables) à la Direction Départementale de l'Equipement de Haute-Loire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet entre la Commune et Monsieur le Préfet de la Haute-Loire.

➤ **Nomination de Monsieur Alain Grand en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.**

Interlocuteur privilégié des autorités militaires locales et notamment de la Délégation militaire départementale, le conseiller de défense est également chargé d'informer et de sensibiliser ses concitoyens aux questions de défense.

➤ **Subvention exceptionnelle à l'association sportive « La Boule Amicale »**

Monsieur le Maire a rappelé aux Membres du Conseil Municipal que l'équipe fanion de la Boule Amicale de Brives-Charensac a dernièrement décroché le titre de champion de France des clubs sportifs niveau « Elite 2 ». Cette performance sportive est d'autant plus exceptionnelle que cette équipe avait déjà en 2004 obtenu le titre de championne de France en National 2. La saison prochaine, la Boule Amicale évoluera ainsi au plus haut niveau national, en « Elite 1 », c'est-à-dire parmi les huit meilleurs clubs de sport boules de France.

Le corollaire de cette accession en Elite 1 est l'augmentation du budget annuel de l'association ce qui a conduit les représentants de la Boule Amicale à solliciter la commune pour une augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement.

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'année 2008, crédits qui seront prélevés à l'article 657482 « subvention aux associations » du BP 2008, ce qui porte le montant global versé à l'association à 7 525 €.